

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Document de séance

25.10.2004

B6-0092/2004

PROPOSITION DE RÉOLUTION

sur l'approbation de la Commission désignée
conformément à l'article 103 du règlement
par Jens-Peter Bonde et Nigel Paul Farage
au nom du groupe IND/DEM

Résolution du Parlement européen sur l'approbation de la Commission désignée

Le Parlement européen,

- vu la liste des candidats proposés par le Président élu de la Commission et par le Conseil aux différents postes de commissaire,
 - ayant consulté le président élu de la Commission,
 - eu égard aux auditions tenues devant les commissions compétentes,
 - vu l'article 214, paragraphe 2, troisième alinéa, du traité CE et l'article 127, paragraphe 2, troisième alinéa, du traité Euratom,
 - vu l'article 103 de son règlement,
- A. considérant que la Commission européenne détient déjà des compétences et des moyens excessifs: initiative législative exclusive, contrôle de plus de 3000 groupes de travail cachés, processus de décision non transparent,
- B. considérant que le Président et les membres désignés de la Commission ont l'ambition claire de renforcer le rôle de leur institution pour qu'elle devienne un gouvernement pour l'Europe et qu'ils sont de ce fait d'ardents défenseurs du projet de constitution,
- C. considérant que la combinaison de ces faits affaiblit considérablement la souveraineté et l'expression démocratique des États membres au niveau national,
- D. considérant que cette institution supranationale a fait apparaître un dysfonctionnement croissant et une gestion bureaucratique sans véritable contrôle démocratique,
1. ne peut en conséquence exprimer sa confiance dans la Commission proposée;
 2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil.